

ACCORD SUR L'INVESTISSEMENT DANS LE MÉMOIRE (AIM)

version pilote - 21 août 2026¹

Dans le parcours académique d'un-e étudiant-e, le mémoire de master représente une étape particulière, durant laquelle des compétences spécifiques à la recherche scientifique vont être développées et mobilisées. Du choix du sujet à l'analyse des données en passant par l'établissement du protocole, de nombreuses décisions sont prises par l'étudiant-e qui fait l'expérience supervisée d'un projet de recherche scientifique. Cette relative liberté est souvent confrontée à la nervosité que génère toute situation inconnue ; la curiosité qu'on peut éprouver pour son sujet de recherche n'empêchant pas la formation des doutes et de l'incertitude.

Cet accord vise à la fois à clarifier les attentes de l'encadrant-e vis-à-vis de l'étudiant-e, et à fixer des conditions d'encadrement propices à un accompagnement constructif.

Informations administratives

Nom de l'étudiant-e :

.....

Nom de l'encadrant-e (des encadrant-es) de mémoire :

.....

Titre provisoire du mémoire :

.....

Type de mémoire :

.....

Fin de soutenance prévue (+/- 3 mois) :

.....

¹ Cet accord est mis en œuvre à titre de projet pilote pour l'année académique 2026/27.

Attentes et engagements de l'encadrant-e

J'attends	Je propose
une attitude proactive (p. ex. prise d'initiative pour solliciter des rendez-vous, recherche de ressources, etc.)	des pistes, des orientations, des questions, mais pas de réponse clefs en main
une autonomisation progressive dans l'organisation du travail de recherche (notamment de l'autonomie dans la délimitation du sujet, le choix des données à analyser et la constitution d'une bibliographie pertinente et complète dans le sujet étudié)	des rendez-vous sur demande , dans la limite de 4 séances d'encadrement entre la signature de cet accord et la soutenance. Pour les questions isolées, l'échange d' e-mails est recommandé.
chaque sollicitation de séance d'encadrement doit s'accompagner d'un document envoyé une semaine à l'avance et précisant l'état d'avancement du travail ainsi que les questions spécifiques qui seront à l'ordre du jour.	des réponses et des conseils sur mesure et préparés pour chaque séance
une rédaction et un travail conformes aux règles de déontologie scientifique (notamment en ce qui concerne le plagiat, l'usage de l'IAg, etc.)	des conseils et des indications précises quant aux règles de déontologie scientifique
un délai minimum de 2 semaines pour relire le manuscrit	deux relectures maximum du manuscrit accompagnées de commentaires (le manuscrit peut être soumis peu importe le degré d'avancement)
le respect des délais convenus (séances, livrables, manuscrits, etc.) sauf en cas d'éventuels empêchements justifiés.	une réponse aux e-mails dans un délai d'une semaine ; le respect des délais convenus.
la communication proactive et régulière (en tout cas toutes les 6 semaines) de l'état d'avancement, même si le travail n'a pas progressé. Après une relance laissée sans réponse, le/la candidat-e sera considéré-e comme démissionnaire.	flexibilité et bienveillance face aux événements déclarés et justifiés qui peuvent retarder le travail
un investissement sérieux et régulier dans le travail de recherche.	une aide pour valoriser le mémoire dans une conférence ou revue académique ou professionnelle pour les travaux de qualité.

Chaque partie s'engage à faire au mieux pour que cet accord soit respecté et que la préparation du mémoire se déroule de manière harmonieuse.

Date :

Signature(s) étudiant-e(s) :

Signature(s) encadrant-e(s) :